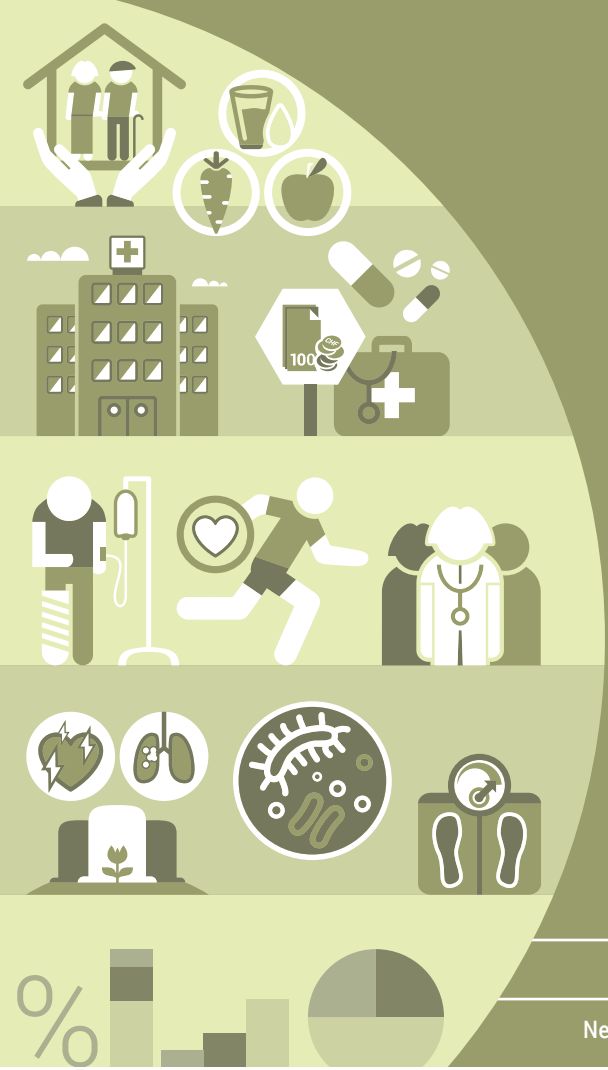

14

Santé

Neuchâtel 2020

Critères de participation

Relevé des données structurelles des cabinets médicaux et des centres ambulatoires

MAS (Medical Ambulatory – Structures)

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Cette notice indique quels sont les critères auxquels doivent répondre les entreprises pour participer au relevé MAS. Elle donne également des renseignements et des indications pour certaines formes d'organisation d'entreprise et certains types d'activités.

Qu'est-ce que le relevé MAS ?

Le relevé MAS est une enquête annuelle de l'OFS qui porte sur la structure et l'offre des cabinets médicaux et des centres ambulatoires (hors secteur hospitalier). Le relevé fournit des données au niveau des entreprises, de leurs sites et du personnel médical et non-médical.

Le relevé comporte deux questionnaires. Les entreprises qui ont réalisé un chiffre d'affaire supérieur à 30 000 francs dans l'année de référence et disposent d'une infrastructure propre remplissent le questionnaire standard. Les entreprises qui ont réalisé un chiffre d'affaire inférieur ou égal à 30 000 francs dans l'année de référence et/ou ne disposent pas d'une infrastructure propre remplissent le questionnaire court.

Les données sont relevées à des fins statistiques et de surveillance légale. Une stricte séparation de traitement des données statistiques et des données pour la surveillance légale est effectuée, afin que les principes de la statistique publique et les exigences légales soient respectés. Un règlement de traitement règle la collecte et le traitement des données pour la surveillance légale.

Pourquoi mon entreprise est-elle invitée à compléter le relevé MAS ?

Votre entreprise est invitée à compléter le relevé MAS car les données dont nous disposons dans le registre des entreprises et établissement de l'OFS indiquent que votre entreprise répond aux caractéristiques suivantes :

- Inscrite au registre du commerce (RC) ou en tant qu'entreprise individuelle au registre des professions médicales (MedReg)
- Activité économique de médecine générale ou spécialisée
- Entreprise économiquement active pendant l'année de référence

Particularités selon l'organisation de l'entreprise:

– *Cabinet de groupe:* La participation de chaque entreprise qui constitue le cabinet de groupe est nécessaire. Pour les ressources partagées, chaque entreprise renseigne sa part dans le questionnaire.

– *Cabinet exploité par un couple de médecins:* Il existe plusieurs configurations d'organisation pour les cabinets exploités par un couple de médecins. Prenez contact avec notre Hotline qui vous renseignera volontiers.

– *Entreprise d'infrastructure:* Les entreprises d'infrastructure mettent à disposition en plus des locaux, des services comme la pharmacie, l'accueil, le personnel, etc. à des médecins indépendants. Ces entreprises renseignent le questionnaire en indiquant ce qu'elles mettent à disposition ainsi que ce qu'elles perçoivent comme location pour les services. Elles doivent également indiquer qui sont les médecins actifs dans l'entreprise (même si ceux-ci ne sont pas employés). En parallèle, les médecins indépendants actifs dans l'entreprise d'infrastructure doivent compléter leur questionnaires respectifs.

– *Médecin-honoraire:* Les entreprises de médecin-honoraire ont la particularité de ne disposer d'aucune infrastructure. Les médecins-honoraires réalisent des prestations médicales pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui, mais en assument les risques (financiers et en terme d'assurance). À ce titre, ils sont considérés comme une entreprise et répondent au relevé MAS en complétant le questionnaire court (sans infrastructure). Ils doivent selon les cas contacter l'entreprise qui leur loue l'infrastructure afin d'obtenir certaines données comme le nombre de patient ou le nombre de contact.

Les fiches d'informations spécifiques sont disponibles sur le site: www.mas-f.bfs.admin.ch

Particularités selon le type d'activité réalisée par l'entreprise:

– *Activités stationnaires:* Les entreprises sans infrastructure, dont les médecins sont uniquement actifs dans le domaine stationnaire, sans pour autant être employés de l'établissement stationnaire dans lequel ils travaillent, remplissent le questionnaire court. Les entreprises comportant des médecins actifs dans le domaine ambulatoire (au sein du cabinet), mais aussi stationnaire, sans toutefois être employés de l'établissement stationnaire dans lequel ils travaillent, indiquent cette activité stationnaire dans le relevé MAS.

– *Médecine esthétique:* Les entreprises qui fournissent uniquement des prestations de médecine esthétique ne doivent participer au relevé MAS que si les prestations fournies nécessitent une autorisation de pratiquer la médecine humaine (ex.: injections de toxine botulique, injections d'acide hyaluronique, etc.).

– *Médecin-consultant:* Les entreprise fournissant uniquement des prestations de médecins-consultants sans *aucun* contact avec des patients (ex.: médecin-consultant d'un assureur, médecin-consultant d'une équipe de sport, etc.) sont dispensées de participer au relevé MAS.
Il est impératif de contacter la Hotline MAS afin que l'OFS détermine si la participation de l'entreprise au relevé MAS est requise.
– *Activité de médecine complémentaire:* Les entreprises qui offrent uniquement des prestations de médecine complémentaire pour lesquelles *aucune* autorisation de pratiquer la médecine humaine n'est nécessaire (ex.: homéopathie, réflexologie, aromathérapie, etc.) sont dispensées de participer au MAS.
Il est impératif de contacter la Hotline MAS afin que l'OFS détermine si la participation de l'entreprise au relevé MAS est requise.

Données de contact de la Hotline MAS au verso

A propos de la participation:

Est-il possible d'obtenir le questionnaire en version papier?

– Non, la participation n'est possible qu'en ligne, ce qui assure la qualité des données et permet d'afficher des questions adaptées à la situation de l'entreprise.

Selon cette notice, je me rends compte que mon entreprise ne doit pas participer au relevé MAS, que dois-je faire?

– Contactez la Hotline MAS, il est indispensable que l'OFS analyse la situation de votre entreprise et détermine son statut de participation.

Dois-je contacter la Hotline si j'ai déjà été dispensé de participer par le passé?

– Oui, le statut de participation de votre entreprise doit être déterminé chaque année.

Comment se connecter au questionnaire MAS et où trouver les données d'accès?

– Sur le site www.mas-f.bfs.admin.ch, un lien vous permettra de vous connecter au questionnaire. Vos données d'accès (nom d'utilisateur et mot de passe) vous sont envoyées par courier postal par l'OFS en novembre.

Où puis-je trouver les données qui concernent mon entreprise?

– Vous trouverez probablement vos données auprès de votre trustcenter ou dans votre logiciel de gestion du cabinet. La plupart des champs du questionnaire électronique sont cependant faciles à compléter.

Vous trouverez de plus amples informations en visitant notre site web! www.mas-f.bfs.admin.ch

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: Hotline MAS (Medical Ambulatory – Structure)
Relevé des données structurelles des cabinets médicaux et des centres ambulatoires

Office fédéral de la statistique / Section Services de santé
0800 00 55 99 (Numéro gratuit), Lu–Ve: 9h – 17h
hotline.mas@bfs.admin.ch, www.mas-f.bfs.admin.ch

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 14 Santé

Langue du texte original: français

Mise en page: section DIAM, Prepress / Print

En ligne: www.statistique.ch

Imprimés: www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60
Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2020
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 2064-1900-07

La statistique compte pour vous.

www.la-statistique-compte.ch